

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski–
Neigette 6211-24-085

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU



PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

DANS LE DOSSIER DU
PROJET ÉOLIEN NICOLAS-RIOU

SAINT-JEAN-DE-DIEU, 27 octobre 2015

LE PROJET ET SES RETOMBÉES

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. propose l'aménagement d'un parc éolien communautaire composé de 68 éoliennes de 3,3 MW chacune pour une capacité totale de 224,4 MW. Ce projet serait implanté principalement dans le territoire non organisé de Lac-Boisbouscache. Quelques-unes des éoliennes seraient installées sur les terres publiques de Saint-Mathieu-de-Rioux et de Saint-Médard.

Un réseau électrique, majoritairement souterrain, convergerait vers un poste de raccordement qui serait aménagé à proximité de la ligne de transport d'électricité à Saint-Mathieu-de-Rioux. De plus, la réalisation du projet nécessiterait l'utilisation de 45 km de chemins existants, la construction de 33 km de nouveaux chemins, l'installation de 33 traverses de cours d'eau ainsi que la construction d'un bâtiment d'exploitation et de maintenance.

Jusqu'à 400 personnes pourraient être employées au cours de la phase de construction qui débiterait au printemps 2016. La phase d'exploitation, d'une durée d'au moins 25 ans, entraînerait pour sa part la création de 5 à 10 emplois permanents. La mise en service du parc éolien est prévue le 1er décembre 2017 et le coût de réalisation du projet est évalué à environ 500 M\$.

Outre les retombées directes pour plusieurs entreprises de la région (construction de chemin, hébergement, restauration, déboisement, etc...), nous saluons tout particulièrement les redevances qui seront versées à la MRC des Basques. Ces redevances cumulatives sont de l'ordre de 1 023 000 \$ par année, lesquelles seront dans une très large part redistribuées aux municipalités constituantes.

OBSERVATIONS DIVERSES

Le promoteur dévoile une feuille de route impressionnante. EDF EN Canada gère le développement, la construction et l'exploitation de 7 parcs éoliens pour un total de 1 003 MW. Une telle feuille de route est rassurante pour un nouveau milieu récepteur.

Le promoteur ne se contente pas de s'asseoir sur sa bonne réputation et ses réussites passées. Il est proactif en terme de consultation. Aussi, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a-t-elle eu la chance de recevoir les représentants du promoteur non pas une fois mais à quelques reprises. Toutes les questions posées par les représentants municipaux ont reçu des réponses complètes et satisfaisantes, lesquelles réponses témoignent d'une connaissance approfondie du secteur éolien et d'une préoccupation très sensible à communiquer les informations relatives au projet.

Par ailleurs, l'analyse réalisée par le promoteur du milieu physique, biologique et humain affiche un souci du détail et une rigueur analytique également rassurante.

Parmi les rares commentaires reçus de la population, certains portaient sur le bruit. Nous avons donc plus particulièrement pris connaissance des données à cet égard. Le parc éolien a été configuré de manière à respecter les distances séparatrices prescrites par les MRC à partir des habitations. Cette distance permet de réduire l'impact sonore des éoliennes.

La modélisation de l'intensité du bruit (simulation réalisée conformément à la norme ISO 9613-2 *Atténuation du son lors de sa propagation à l'air libre – Partie 2 : Méthode générale de calcul*) conclut que l'intensité de l'impact sera faible.

La visibilité a aussi fait l'objet de commentaires. Il convient de rappeler les caractéristiques de l'implantation du parc éolien. En effet, des éoliennes sont projetées à environ 1 km des limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Guy et à moins de 2 km des limites de celui de Saint-Médard. Le parc éolien se rapprochera à environ 5 km du noyau villageois de Saint-Mathieu-de-Rioux, à 6 km de celui de Sainte-Françoise et à distance similaire de celui de Saint-Eugène-de-Ladrière. Il se situera à plus de 7 km du noyau villageois de Saint-Jean-de-Dieu et à près de 9 km de ceux de Sainte-Rita et de Saint-Simon. La ville de Trois-Pistoles et les autres noyaux villageois compris à l'intérieur de la zone d'étude paysagère se situent à plus de 10 km des éoliennes les plus rapprochées. Le circuit touristique de la route 132, qui traverse les terrasses agricoles de Notre-Dame-des-Neiges et les terres en culture de Saint-Simon et de Saint-Fabien, sera à une distance de plus de 9 km des éoliennes projetées.

Dans ce contexte, nous considérons tout à fait acceptables les impacts visuels (variables suivant le secteur précis d'implantation) générés par le projet.

HISTORIQUE DES PARCS ÉOLIENS

Un premier appel d'offres a été lancé par Hydro-Québec Distribution en 2003 pour un bloc de 1000 MW réservé à la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à la MRC de Matane. Plusieurs projets ont vu le jour depuis.

Le Québec et le BAPE bénéficient donc d'un historique intéressant pour bien en évaluer les impacts et surtout, pour ne pas se laisser endormir par des commentaires tendancieux susceptibles de parvenir d'une infime partie de la population.

D'emblée, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu considère l'énergie éolienne comme une énergie verte, renouvelable, bref une énergie du futur qui cadre dans ses visées de développement durable. En outre, Saint-Jean-de-Dieu a amorcé le même virage vert avec son réseau communautaire de chauffage à la biomasse forestière qui permet d'éliminer annuellement 169 tonnes de GES. Certes, il s'agit d'un projet à petite échelle, mais il traduit parfaitement sa préoccupation environnementale. C'est pourquoi, la municipalité a pris soin de bien analyser les documents produits dans le cadre de ce projet et s'en déclare satisfait.

Bien que l'environnement constitue l'horizon d'analyse du BAPE pour l'acceptabilité du projet, il importe de vous exposer d'autres préoccupations socio-économiques qui doivent également être soupesées.

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES INQUIÉTANTES

Dans le Bas-Saint-Laurent, quatre des huit MRC affichaient le déclin démographique le plus rapide au Québec entre 2006 et 2011 dont la MRC des Basques (- 9,6 pour mille) accusant les pertes les plus importantes de la région. En Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, La Haute-Gaspésie (- 8,0 pour mille) et Le Rocher-Percé (- 7,1 pour mille) suivent de près cette tendance.

Si les tendances récentes se maintiennent au Québec, deux MRC de la Côte-Nord enregistrent les taux de variation les plus négatifs d'ici 2036 : La Haute-Côte-Nord (- 15 %) et Le Golfe-du-Saint-Laurent (-12 %). Viennent ensuite **Les Basques**, dans le Bas-Saint-Laurent, ainsi que Maria-Chapdelaine, au Saguenay-Lac-Saint-Jean (- **11,3** % chacune).

En 2011, seulement deux MRC ont une part d'ânés supérieure ou égale à 25 % : Les Basques, dans le Bas-Saint-Laurent (26 %) et Mékinac (25 %), en Mauricie. Cette caractéristique est malheureusement la plus marquante de notre milieu. En 2036, pas moins de 83 MRC auront franchi ce seuil. Selon le scénario de référence, les ânés représenteront même plus du tiers des effectifs dans 34 de ces MRC. La MRC des Basques devrait encore occuper le premier rang, avec une proportion d'ânés en forte augmentation, se situant à **45** %.

Le développement de toute MRC est intimement lié à la progression de son taux d'activité. Le projet Nicolas-Riou, loin d'être le sauveur de la MRC, constitue un pas dans la bonne direction. La MRC des Basques affublée du titre peu enviable de l'une des MRC les plus pauvres au Québec a besoin d'un événement, d'un projet pour inverser les mauvaises tendances démographiques, sociales et économiques. Le projet éolien susmentionné peut prétendre être cet événement catalyseur de développement.

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES

Le PIB (produit intérieur brut) par habitant en 2014 a été évalué à 42 165\$ au Québec alors qu'il était de 33 872\$ au Bas-St-Laurent et à 29 597\$ dans Gaspésie-îles-de-la-Madeleine.

Le revenu disponible par habitant était en 2013 de 23 497\$ dans le Bas-St-Laurent et de 23 136\$ dans Gaspésie-îles-de-la-Madeleine soit les derniers rangs observés selon l'Institut de la Statistique du Québec. Seule la Maurice avec 23 474\$ se joint à ce groupe sélect de régions défavorisées. Il est de 21 578 \$ dans la MRC des Basques.

RÉCENTES AGRESSIONS ÉCONOMIQUES

En mai dernier, le ministre Laurent Lessard a annoncé l'abolition du *Programme de création d'emplois en forêt (PCEF)*. Cette décision se traduisait par la perte de 350 emplois directs dans le milieu forestier du Bas-St-Laurent. Le programme d'environ 6 millions de dollars pour aménager la forêt privée (5 millions au Bas-Saint-Laurent et 1 million en Gaspésie) représentait 40 % du budget pour la mise en valeur de la forêt privée.

Le Bas-St-Laurent et la Gaspésie sont les régions les plus durement touchées par une telle décision. Contrairement à d'autres régions où le secteur manufacturier est diversifié, le secteur forestier du Bas-St-Laurent est le seul qui contribue au développement économique de plusieurs municipalités. Nous rappelons qu'en 2010-2011, plus de 880 emplois d'une durée moyenne de 16 semaines ont été créés grâce à ce programme dans l'ensemble des régions forestières du Québec.

Le deuxième segment majeur de l'économie des Basques et de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu réside dans son activité agricole. Encore là, des perturbations majeures en ébranlent les fondations.

En effet, le *Partenariat transpacifique*, un pacte qui vise à libéraliser le commerce entre 12 États qui regroupent près de 800 millions de personnes, a été récemment conclu. L'entente prévoit que les marchés agricoles soumis au système de gestion de l'offre (lait, oeufs et volaille) seront partiellement ouverts aux pays étrangers sur cinq ans. Certes, il est prévu un programme de compensations à long terme mais à quelle hauteur ce programme sera-t-il en mesure de compenser les pertes encourues (l'Union des producteurs agricoles du Québec estime d'ailleurs, selon ses premiers calculs, qu'un tel fonds ne couvrirait que 50% des pertes) et surtout combien de temps tiendront-ils au rythme où les programmes d'aides ou de compensations sont soumis au couperet de l'austérité.

UN PEU D'AIR FRAIS POUR LES MUNICIPALITÉS

Les redevances financières tombent à point pour les municipalités de la MRC des Basques. Les besoins financiers du monde municipal sont énormes et l'impôt foncier n'est plus en mesure de les combler.

Il faut bien comprendre que les besoins financiers sont énormes dans le contexte où le gouvernement a fait fondre les transferts aux municipalités. Saint-Jean-de-Dieu a perdu sa compensation pour TVQ qui s'élevait à 353 505 \$ en 2013. Sur un budget de fonctionnement de 2 798 000 \$, c'est 12.6% du budget qui s'est envolé en fumée. Pour maintenir le panier de services municipaux, le compte de taxes moyen a subi deux hausses consécutives, la seconde de 14.5% en 2015. Les redevances annuelles du projet éolien (estimées à 75 000 \$ pour Saint-Jean-de-Dieu) ne permettront pas de combler cette perte, mais à tout le moins de donner un peu d'air frais aux payeurs de taxes.

D'autres municipalités entendent utiliser ces retombées financières dans la réalisation d'un plan de développement municipal. Selon une évaluation préliminaire, la Municipalité de Saint-Médard devrait toucher autour de 126 000 \$ en redevances annuelles. Un tel niveau

de redevances représente près de 30% de leur budget de fonctionnement établi à 421 079 \$ en 2015. Ces redevances serviraient à ajouter de nouveaux services demandés par la population (favoriser la venue d'une station d'essences) et dans la construction de rues.

Bref, sans faire le tour de toutes les municipalités de la MRC, nous croyons vous avoir convaincu de l'importance capitale des redevances financières du projet éolien Nicolas-Riou pour le développement de la MRC des Basques.

CONCLUSION

En ce qui concerne la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, la véritable question est de savoir si on a les moyens de se priver d'un tel projet structurant dont les impacts environnementaux sont jugés de faibles à nuls.

En effet, les redevances aux propriétaires de lots et aux municipalités (sans oublier la masse salariale affectée au projet en phase de construction et d'exploitation) seront dépensées localement et régionalement. Le parc éolien sera bénéfique non seulement pour le développement économique de la MRC des Basques, mais également pour la survie de certaines municipalités dévitalisées. Les redevances profiteront directement aux résidents et aux organismes communautaires pouvant aspirer à l'amélioration des services et de leur qualité de vie.

Considérant les risques faibles associés au projet et aux mesures de mitigation planifiées par le promoteur, nous approuvons sans réserve la réalisation du parc éolien Nicolas-Riou.